

**Avis et communications  
de la  
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs  
de mécanismes à levier en forme d'arceau,  
originaires de République populaire de Chine

(réglementation antidumping)

En application du règlement d'exécution (UE) N° 796/2012 (JO L238/12) des droits antidumping définitifs ont été institués, à compter du 05/09/12, à l'importation de mécanismes à levier en forme d'arceau, originaires de la République populaire de Chine.

Un réexamen a été ouvert par la Commission européenne le 01/09/17 au titre de l'expiration prochaine des mesures antidumping (Avis 2017/C 290/03).

L'attention des opérateurs est appelée sur la publication du règlement d'exécution (UE) 2018/1684 (JO L279/18) qui reconduit les droits antidumping définitifs pour les marchandises précitées, relevant du code TARIC 8305 10 00 50.

Pour rappel, ces produits fabriqués par les sociétés chinoises, sont soumis à des taux de droits antidumping définitifs, applicables au prix net franco frontière de l'Union avant dédouanement, définis par le tableau ci-dessous. Les codes additionnels à utiliser sont également repris dans le tableau.

| <b>Sociétés</b>  | <b>Droit<br/>antidumping<br/>(%)</b> | <b>Code additionnel TARIC<br/>(CACO)</b> |
|--|--------------------------------------|--|
| DongGuan Humen Nanzha<br>World Wide Stationery<br>Mfg. Co., Ltd. | 27,1                                 | A729                                     |
| Toutes les autres sociétés                                       | 47,4                                 | A999                                     |